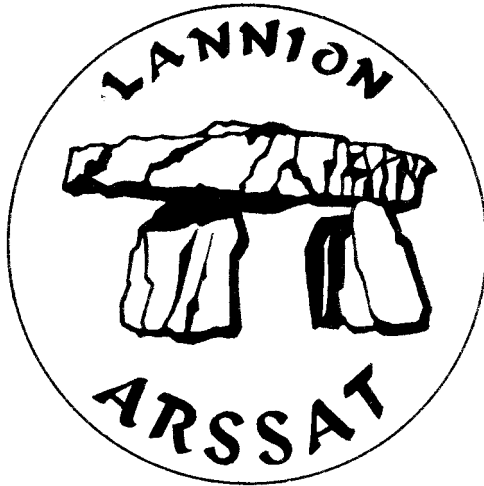


1976



*association pour
la recherche et
la sauvegarde
des sites archéologiques
du trégor*

MÉMENTO

Siège de l'A.R.S.S.A.T. Mairie de Lannion.

Conseil d'Administration:

Mme Bain (vice-présidente)

Mr Chatain

Mr Cochard

Mlle Crolard (archiviste)

Mlle Henry

Mr Kerroux

Mr Le Balc'h

Mr Le Barzic

Mme Le Brozec (secrétaire)

Mr Lecuvier (vice-président)

Mr Le Goupil

Mr Le Roux (trésorier)

Mlle Maillen (présidente)

Mr Mazé

Mlle Ugland (secrétaire-adjointe)

Adhésions: Cotisation de 20F, donnant droit au bulletin
annuel.

Trésorier: Mr Le Roux - 9, rue Ernest Renan
22700 PERROS-GUIREC.

PRÉSENTATION.

Les activités de l'A.R.S.S.A.T. ont touché divers domaines au cours de 1976.

Réunions culturelles:

En Décembre 75, le professeur Piriou a traité de la littérature bretonne ancienne ; en Janvier, causerie de Madame Bain sur la paroisse de Brélévenez, suivie d'une visite commentée de l'église ; en Mars, exposé & présentation de documents sur l'organisation de la Poste par Mr Chevalier ; projections de films du C.N.R.S. sur l'archéologie et les techniques de fouilles au mois de Mai.

Excursions:

Sortie en car dans le secteur de Pommerit-le-Vicomte sous la conduite de Mme Bain, en Avril ; excursion annuelle du 1er Mai: promenade d'une journée en car organisée & commentée par Mr Mazé, sur les sites de Gouarec & Corlay; en Juin, visite des châteaux de Kergrist - Coat-Frec - Tonquédec dirigée par Mr Cochard ; promenade sur le thème "mégalithes" dans la région de Trébeurden & Pleumeur-Bodou préparée par Mr Lecuvier en Octobre.

Sauvegarde :

Achèvement de la remise en état de la fontaine de Loguivy au cours du mois de Septembre.

Ces diverses activités résument assez bien le rôle de l'ARSSAT depuis 1969: rechercher les centres d'intérêt archéologiques et historiques du Trégor, en donner une meilleure connaissance à nos adhérents & sensibiliser le public; contribuer à les sauvegarder soit par des actions directes (fouilles, nettoyages, restaurations), soit par des interventions auprès des municipalités.

L'A.R.S.S.A.T. correspond, dans cet esprit, avec la Conservation Régionale des bâtiments de France, la Direction Régionale des Antiquités Préhistoriques & la Direction Régionale des Antiquités Historiques.

1977

Plusieurs projets sont à l'étude:

- _ Une exposition, jumelée avec une manifestation philatélique, présentant les résultats des "fouilles et sondages" de l'Association depuis 7ans (objets, monnaies, plans & photographies).
- _ Collaboration à l'inventaire mégalithique des C.d.N. (en voie de réalisation par les Antiquités Préhistoriques) en ce qui concerne le Trégor.
- _ Élaboration au fil de l'année du second bulletin annuel, pour lequel le concours de tous est souhaité, et toutes les suggestions bienvenues,

&&&&

Enfin, un espoir qui tend à devenir une réalité = l'A.R.S.S.A.T. pourra sans doute disposer d'un local dans le Centre Socioculturel de Lannion - avant la fin 1977 -.

V. Maillen

BRELEVENEZ

Ses limites ont été modifiées en 1822. Jusque là Brélévenez englobait la corderie, le bain et l'atelier de filature vendus en 1925 comme biens nationaux.

Population pauvre où toutes sortes de métiers étaient représentés, groupée autour de la paroisse qui était St-Pierre de Rusquet jusqu'en L'an IX date à laquelle elle fut fermée sur la demande des habitants souhaitant que l'église de Brélévenez devienne la paroisse. Le motif avancé par la sous-préfecture pour cette fermeture est savoureux : mettre la santé des citoyens à l'abri des mauvaises exhalaisons entassées dans une chapelle trop petite.

L'autre chapelle, celle de St-Roch, avait pour fondateurs les seigneurs du Cruguil.

Brélévenez conserve un Décadaire des réquisitions révolutionnaires, et beaucoup de billets de réquisitions concernant pour la plupart des biens meubles de l'église : "ustenciles" - tuyaux d'orgue - cloches - ornements, ceux-ci étant brûlés pour en extraire les fils d'or et d'argent.

L'église semble bien être de Templiers si l'on se base, entre autres, sur un acte des A. D. affirmant que l'église est de Templiers parce qu'elle a un "choeur clos" (1682). De fait, ce choeur "clos" sans ouverture sauf deux fenêtres percées en 1849 est très sombre.

Au début du XVIIIe de nombreux embellissements et travaux y furent faits par le Recteur Claude JEGOU qui a sa tombe dans la crypte du St-Sépulcre.

C'est le rétable de St-Gilles et St-Loup acheté par la fabrique en 1728; nous en avons le projet et les quittances, c'est "l'image" de la Trinité au-dessus du rétable de la Trinité; c'est "l'image" de St-Yves entre le riche et le pauvre, tout cela oeuvre de Guérin, famille de sculpteurs - peintres de Brélévenez, qui se

succédaient de père en fils et firent de nombreux retables, peintures et statues dans notre région.

La chapelle de la Trinité en l'église, qui abritait la confrérie des Tisserands (leurs navettes y figurent) a une grande vitre découverte par hasard en 1845, derrière le retable de St-Gilles et St-Loup, et posée là à ce moment là.

Les fonts très anciens (XVe) ont été achetés à l'église de Plestin en 1847.

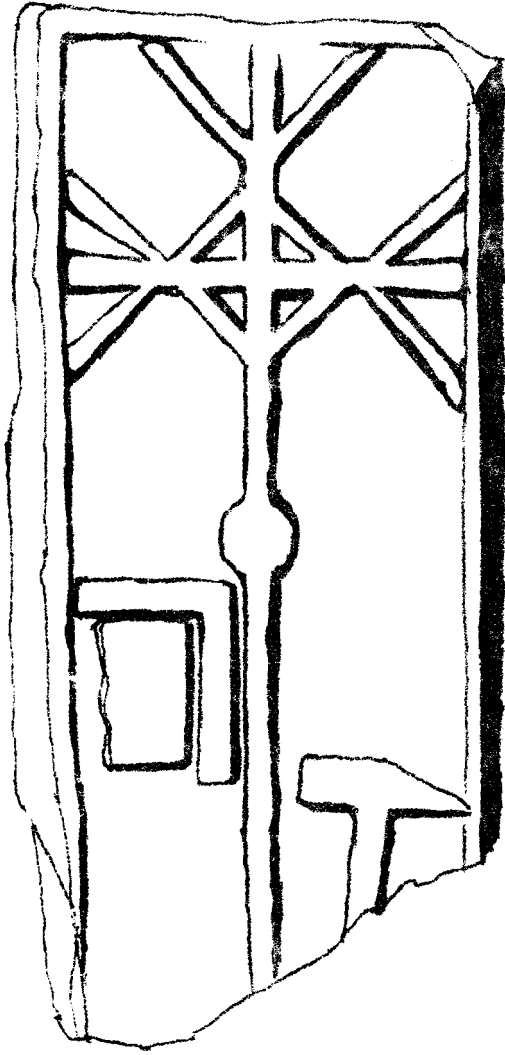
Dans le cimetière, chapelle de N.D. de Pitié ou des Cinq-plaies qui, en 1678, avait encore son ossuaire "jouxte le pignon" et sa sacristie. Qualifiée "d'église trop petite pour contenir les foules" en 1698, elle est condamnée à la destruction par Mgr de Royère en 1768. Mais les archives précisent qu'on verra... plus tard à la démolir, et nous avons pour 1787 la facture du menuisier qui, en somme, l'a transformée en logement en y perçant les fenêtres que nous y voyons encore.

Aussi mérite-t-elle d'être conservée.

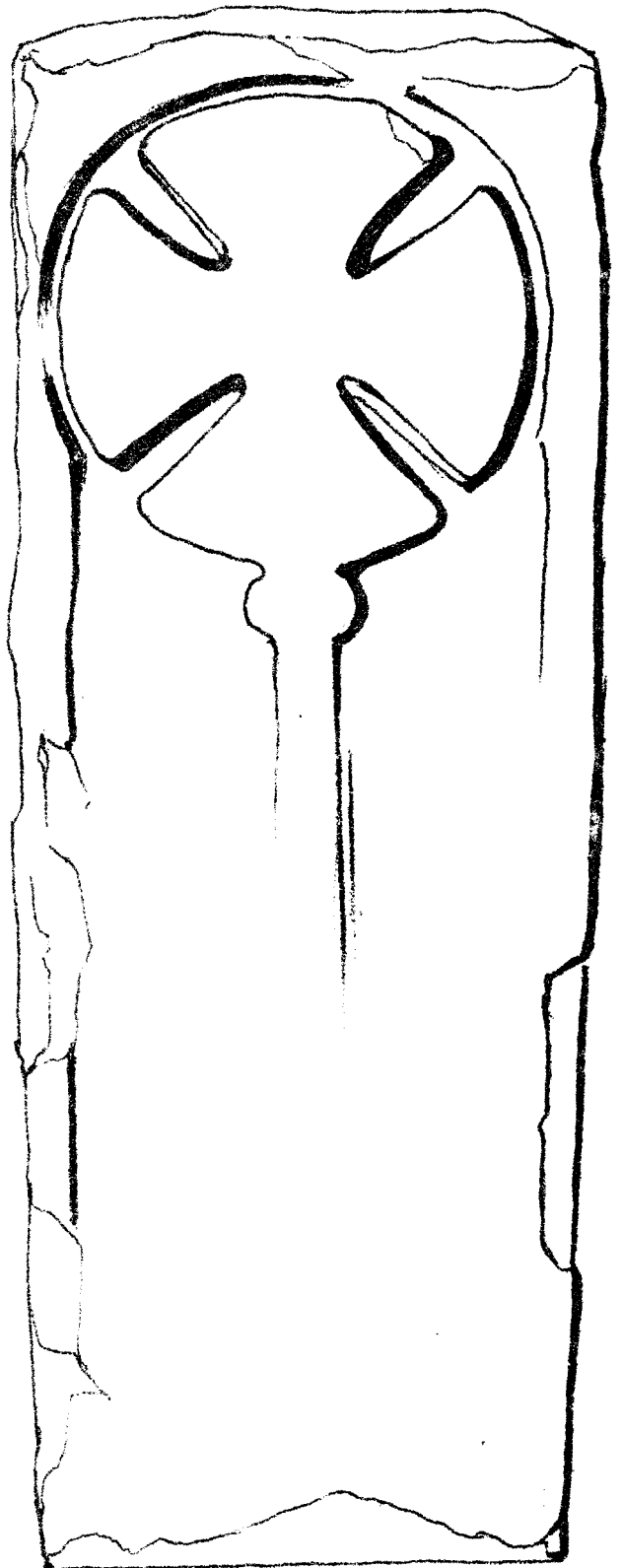
Causerie et visite organisées
par Mme BAIN le 25.01.1976

BIBLIOGRAPHIE

- Archives départementales
- Archives communales
- Archives paroissiales



Env. 1m x 0,45



Env. 1,70m x 0,65

Pierres tombales
Eglise de Brélévenez

LE TREGOR :

L'ESPACE ET LES HOMMES, VUS A TRAVERS L'HISTOIRE.

Dom Morice : "Sans le secours de l'histoire, l'homme vit en étranger dans sa propre patrie".

Ernest Renan, revenu dans sa ville natale, écrit en 1883 dans ses Souvenirs d'Enfance et de Jeunesse : "Le trait caractéristique de la race bretonne, à tous ses degrés, est l'idéalisme, la poursuite d'une fin morale ou intellectuelle, souvent erronée, toujours désintéressée. Jamais race ne fut plus impropre à l'industrie, au commerce." Lorsque l'on essaie d'étudier l'évolution économique de la région de Tréguier, à l'heure actuelle, cette assertion qui date de la fin du 19ème siècle semble encore vraie, tant le commerce paraît y végéter et l'industrie y manquer de moyens; pourtant, les Bretons émigrés à travers la France et le monde ont fait preuve d'un dynamisme obstiné qui la dément.

Peut-on comprendre le caractère particulier du Trégor sans étudier son évolution historique ? La situation présente nous semble plonger ses racines dans "l'inconscient collectif" d'une population rurale et maritime que les routes sinueuses et les estuaires profondément découpés ont fixée au point de pouvoir parler d'isolement social. Quant à la cité, a-t-elle été jadis florissante, les problèmes de l'emploi y

sont-ils nouveaux?

Le Trégor est la partie la plus septentrionale de la Bretagne et la zone qui nous intéresse plus particulièrement est une bande côtière si profondément entaillée par les deux estuaires du Trieux et du Jaudy qu'elle paraît former deux presqu'îles. Au centre de Tréguier, située au confluent du Guindy et du Jaudy, deux rivières qui, depuis la ville jusqu'à la mer, forment un canal navigable ; la ville s'est élevée à l'emplacement d'un monastère fondé par St Tugdual au VIème siècle. Ce caractère religieux, nous le verrons apparaître tout au long de l'histoire de la cité, et nous pensons qu'il a fortement marqué la vie de la population trégorroise : monastère, ville épiscopale à la tête d'un diocèse, patrie de Yves de Kermartin qui fut official en 1285 à Tréguier, c'est-à-dire juge ecclésiastique chargé de la juridiction contentieuse de l'évêque, et canonisé quarante-quatre ans seulement après sa mort.

De tout temps, la ville eut un rayonnement spirituel et intellectuel intense. Les privilèges et droits qui lui furent accordés et conservés jusqu'à la Révolution, sa vocation de lieu d'asile pour les pauvres et les malades, ses multiples fondations religieuses, sa situation maritime, tous ces éléments ont-ils influé profondément sur son développement social et économique ?

Nous allons tenter de le démontrer.

De l'an 846 au 12 juillet 1790, Tréguier demeure le siège de l'évêché où se succèdent des prélats appartenant aux plus illustres familles : Cardinal

de Bourbon, les de Bruc, Tournemine, Malestroit, de Ploeuc, du Chastel, d'Este, D'Amboise, etc..., le quatre-vingt deuxième de la liste étant le Mintier de Saint-André qui s'exila à Jersey le 14 février 1791.

Les évêques de Tréguier avaient la Seigneurie de leur ville épiscopale et droit de haute justices, droit franc de toute sujétion et quasi souverain, puisque lors de la dotation primitive de leur évêché, les évêques avaient été affranchis de toutes charges féodales.

L'évêché de Tréguier comprenait tout le territoire limité à l'est par le Trieux et le Leff ; au sud, par la ligne de partage des eaux des Monts d'Arrée; à l'ouest, par la rivière de Morlaix.

Ville de paix et d'asile, Tréguier n'eut jamais de remparts ni de fortifications, elle était entourée d'un territoire sous sa protection : le minihy ou "maison des moines" : lorsque l'auteur d'un délit quelconque s'y réfugiait, il ne relevait plus que de la justice épiscopale. En 1470, Christophe du Chastel n'accepte les traités d'Ancenis et de Caen, conclus entre le duc François et Louis XI que sous la clause expresse que "rien ne soit préjudicié ny dérogé aux droits, libertés, privilèges, exemptions et immunités de l'église de St Tugdual et son minihy."

En quoi consistent ces droits ?

Selon l'historien Anatole Barthélémy, les privilèges de Tréguier étaient tels que l'évêque, les chanoines et tous les bénéficiers de la cathédrale pouvaient, sans être soumis à aucun droit, exporter leur blé et faire entrer au port leur vin et toutes leurs autres provisions.

Pareille faculté était dévolue aux bourgeois et aux habitants de la ville, pour l'exportation du blé récolté sur le minihiy et l'importation du vin, drap et autres marchandises. Ces franchises dataient de toute ancienneté.

De plus, cette église connue des seuls Bretons pendant cinq cents ans, commença à jouir d'une réputation européenne au commencement du 14ème siècle.

St Yves y eut sa sépulture en 1303 et fut canonisé le 19 mai 1347. Les pèlerinages se succédant, sa renommée s'étendit en France, en Angleterre, au Portugal, dans les Flandres et jusqu'en Chypre.

François II, duc de Bretagne, fit une ordonnance de sauvegarde, limitée à 15 jours, pour les pèlerins ; elle s'appliquait aux sujets de toutes nations, même ennemies.

Nous avons vu que le "minihiy" de Tréguier était un lieu d'asile, non seulement pour les pauvres mais aussi pour les auteurs de délit ; St Yves a institué cette vocation plus profondément encore en fondant une maladrerie sur les ruines de laquelle fut fondé l'Hôtel-Dieu en 1654, desservi par les Dames Hospitalières des Augustines. Il faut noter que l'hôpital conserva sa destination pendant la Révolution, la municipalité ayant obtenu que les religieuses soient incarcérées sur place et continuent leurs soins. Elles y sont encore aujourd'hui.

Il est remarquable de lire, dans les archives municipales de Tréguier, à la délibération du 11 août 1783 au sujet de la nomination du procureur-syndic de la communauté de ville"... que la manière d'entrer dans ce corps a été dans tous les temps de passer par l'administration de l'Hôpital des pauvres malades

et par le gouvernement temporel de la chapelle N-D de Coatcolvezou, qui est domestique de la communauté." Peut-on voir plus qu'une coïncidence dans le fait qu'à l'heure actuelle, le maire de la ville est le médecin président du conseil d'administration de l'Hôpital ? Nous n'oserions l'affirmer.

Il nous semble à propos de préciser au sujet du titre de procureur-syndic que la ville de Tréguier fut régie avant la Révolution, sous une forme assez rare en France : la communauté de ville conseil des bourgeois, lesquels élisaient un magistrat municipal chargé de représenter et de défendre en toute occasion les intérêts de l'ensemble des habitants.

Siège d'un évêché au diocèse étendu, lieu d'asile et de pèlerinages très importants, cela a-t-il influé sur le développement de la ville et de la région ? Et comment ?

Afin de répondre à cette question, tentons de faire un inventaire rapide des réalisations et constructions effectuées à Trégrier au cours de son histoire.

- La Cathédrale : d'abord édifice roman dont il ne reste qu'un clocher, des chantiers importants furent entrepris de 1296 à 1507 : nef, tour centrale, flèche en plomb, chapelles latérales, porche et cloître. La flèche en plomb est remplacée en 1785 par la flèche à jour actuelle qui domine à 70 mètres et sert de repère aux marins pour parer aux écueils.

- L'Hôpital : fondé au 13ème siècle, devenu Hôtel-Dieu puis Hôpital général au 17ème siècle.

L'Eglise N-D de Coatcolvézu : démolie puis reconstruite en 1702, avec un cloître et un cimetière.

- Le collège de Tréguier ou petit séminaire : existait déjà en 1365. En 1782, sa reconstruction est achevée, il est dissous en 1791. A partir de 1821, les locaux sont occupés par une école de Frères, jusqu'à leur dissolution en 1892. Puis, ce fut une école communale de garçons avant d'être vendus, le 17 septembre 1909, à l'Institution Notre-Dame. La municipalité en fit l'acquisition le 29 janvier 1960 et c'est à l'heure actuelle l'école publique élémentaire.

- La Psalette : fondée en 1443 par l'évêque Jean de Ploec, pour initier les enfants à la connaissance et à la pratique de la musique sacrée, afin de rehausser l'éclat des cérémonies religieuses. L'édifice fut vendu en 1791.

- Le Couvent St-François : construit sur la rive gauche du Guindy. Les Cordeliers s'y établirent en 1483.

- Le vieil Évêché : bâti en 1432 par l'évêque Pierre Piédru, détruit par les Espagnols pendant les guerres de la Ligue.

- Le Palais épiscopal : construit de 1604 à 1616, abrite actuellement les services de la Mairie.

- Le Couvent des Ursulines: Elles s'établirent le 20 janvier 1625, les bâtiments furent vendus le 3 février 1799. Le C.E.S. actuel y a fonctionné jusqu'au 2 mai 1974.

- Les Soeurs de la Croix : arrivèrent à Tréguier en mars 1666. Les bâtiments furent vendus en 1796 mais en 1800, les religieuses reprirent leur pensionnat jusqu'en 1820 ; leur but était d'instruire

les petites filles et de donner des retraites. En 1833, la communauté racheta l'établissement qui fonctionne toujours.

- Le Couvent des Filles de St-Paul : la fondation des Paulines fut créée à Tréguier en 1699 et jusqu'en 1792, leurs activités s'étendirent à la fois aux visites aux malades, à tenir un bureau de charité et instruire les filles pauvres.

- Vers 1655, fut construit le bâtiment qui abrita le Grand Séminaire diocésain, dirigé par les Lazaristes. Vendu en 1799, il devint caserne de gendarmerie. En 1819, l'administration diocésaine le racheta et y installa son collège ecclésiastique ou petit séminaire. Renan y fit ses études. Reconstitué en 1895, il abrite actuellement le Lycée et C.E.T.

En marge de cette énumération, il est à remarquer, comme l'a fait brillamment Renan que "la Révolution, pour ce nid de prêtres et de moines, fut en apparence un arrêt de mort ••• mais de grandes constructions, aménagées de façon à ne pouvoir servir qu'à une seule chose, reconstituent presque toujours la chose pour laquelle elles ont été faites ••• Tréguier, en peu d'années, redevint ce que l'avait fait St-Tugdual treize cents ans auparavant, une ville toute ecclésiastique, étrangère au commerce, à l'industrie, un vaste monastère où nul bruit du dehors ne pénétrait, où l'on appelait vanité ce que les autres hommes poursuivent ..."

N'y a-t-il vraiment aucune autre activité discernable à Tréguier ? Il ne paraît guère possible que des chantiers aussi importants n'aient pas attiré des maîtres d'oeuvres et favorisé le développement du commerce, de l'artisanat et du port.

Effectivement, dès le 14ème siècle, des peintres-verriers venaient se fixer à Tréguier. Cette industrie du verre était tellement en honneur qu'elle n'entraînait pas dérogeance à la noblesse.

Son Imprimerie, une des premières établies en France depuis la découverte de Gutenberg était renommée. En 1704, on ne trouve plus trace d'imprimerie. En 1723, Pierre Lèveil fit fonctionner de nouvelles presses jusqu'en 1762. Puis, une petite imprimerie fut recréée en 1913. Elle fonctionne toujours.

L'importance de Tréguier au XVIème siècle semble d'ailleurs être confirmée par un édit du roi Charles IX qui transfère, le 29 mars 1564, le Siège Royal de Lannion à Tréguier, qui possédait déjà la Cour des Régaires attachée à son évêché. Cependant, la fidélité de la ville au nouveau roi Henri IV, contre le Duc de Mercoeur qui gouvernait la Bretagne, fut cause de sa ruine, alors que son commerce était florissant avec l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal. En 1592, "le duc de Mercoeur, exaspéré, envoie deux galères et dix-huit vaisseaux remplis de gens de guerre tant français qu'espagnols - ils violèrent, volèrent, ravagèrent, tuèrent et rançonnèrent et après trois jours mirent le feu environ sept vingt maisons (140), la ville a été fort longtemps inhabitée."

Tréguier mit de longues années à renaître de ses cendres, sans jamais revenir à sa splendeur passée.

Il faut attendre la fin du XVIIIème siècle, pour retrouver une certaine activité. A cette époque, une vive impulsion est donnée aux travaux publics en Bretagne ; les États Généraux de la province allouèrent

des fonds importants pour le nettoyage du port de Tréguier et travaux d'aménagement : de 1750 à 1876, se succèdent la réfection des quais, la construction de nouvelles rampes, de Balises, feux et tourelles. En 1834, on construit le pont suspendu à péage du Canada, sur le Jaudy, il remplace le bac de Saint-Sul supprimé au début du siècle.

Voici l'état du Trégor au commencement du 18ème siècle vu par le Président Robien : "le diocèse de Tréguier n'est pas un des plus grands de la province, il est cependant peuplé, son terrain assez cultivé, quoiqu'on y trouve des landes, des montagnes (?) et quelques forêts et quelques lieux incultes. Le commerce principal est de lin, de chanvre, des bestiaux et des chevaux de carrosse.

La ville... est peu étendue et mal bâtie ; presque toutes les rues sont en pente et tortueuses. Elle a un bon port, où il peut venir de gros bâtiments... L'État militaire est composé d'un gouverneur et de quatre compagnies de milices bourgeoises avec leur major et autres officiers ; il y a deux belles juridictions, l'une de la prévôté, l'autre des régaires. Son commerce est peu considérable malgré la commodité de son port."

Cette longue citation extraite d'un rapport permet de mieux connaître l'activité économique du secteur et en particulier nous intéresse en ce qui concerne le lin et le chanvre. En effet, depuis le XVème siècle, on peut considérer "la toile" comme la principale source de richesse industrielle du Trégor avant 1789.

Un rapport daté du 29 avril 1874 sur les questions linières fait état de la fondation de la Providence

de Tréguier, "établissement créé par un groupe de personnes généreuses et intelligentes, qui en donnèrent la direction à des religieuses. Les ouvrières admises apprenaient l'usage de l'écangue ou spatule à main du Nord, que la mécanique a remplacée depuis dans ces mêmes contrées."

Une fois formées, elles recevaient du lin pour le travailler à domicile. Institution très remarquable et exemplaire, de l'avis de Monsieur Roncière : "Des établissements analogues deviendraient moteurs de la réforme industrielle de notre pays." La conclusion du rapport est pessimiste : "La chute de l'industrie linière et toilière a été un désastre pour nos contrées."

En résumé, du XII^{ème} siècle à la fin du XVIII^{ème}, nous avons noté l'implantation de multiples établissements religieux, certains à vocation de bienfaisance et de soins, d'autres à des fins d'enseignement et même une oeuvre dont le but était la formation professionnelle de jeunes ouvrières à domicile, à la fin du 19^{ème} siècle.

La nationalisation des biens de première origine (biens ecclésiastiques) et leur vente au profit de l'Etat, devaient amener de grands changements quant à la propriété foncière dans une ville comme Tréguier, qui n'avait pour ainsi dire vécu que par son Evêché et son clergé et dont la majeure partie du territoire appartenait aux établissements religieux. D'autre part, la suppression de l'Evêché avait été précédée de celle de la Prévôté, et la juridiction de l'Amirauté transférée à Morlaix.

Loin de favoriser l'essor économique, le Consulat et l'Empire l'ont encore retardé et ont ruiné le commerce maritime (guerre avec l'Angleterre).

L'effort considérable d'administration et d'organisation qui aurait pu être positif a été ressenti comme une compression policière qui amena la disparition de l'esprit public". Les raisons en sont les exigences insatiables en argent et en hommes du militarisme napoléonien. Les résultats : épuisement économique, atonie de l'opinion. La mendicité est effrayante et on note un afflux de malades et d'infirmes dans les hôpitaux.

En 1841, 800 à 1000 pauvres -le tiers de la population - étaient sans ressources et beaucoup d'entre eux se livraient à la mendicité, quelques-uns à la débauche. De nombreuses familles riches disparurent entre 1862 et 1882 : armateurs malheureux, industriels dans le marasme.

D'ailleurs, les Côtes du Nord, au cours du 19ème siècle, sont devenues un pays de plus en plus intensivement agricole, de moins en moins industriel. L'expédition de primeurs par le port de Tréguier, redevenu un commerce florissant avec l'Angleterre en 1919, fut interrompu en 1932 par l'interdit jeté sur nos primeurs par la Grande-Bretagne.

La crise de l'armement et les naufrages ont fait le reste : plus de 70 bâtiments -petits caboteurs - du quartier de Tréguier ont disparu de 1927 à 1936, victimes d'abordages ou de tempêtes.

Il ne manquait plus que la crise de la pêche notamment de la pêche morutière, qui a fortement contribué à accélérer un véritable "exode maritime" au début du 20ème siècle. Nombreux sont alors les marins-pêcheurs

qui, le service militaire accompli, ont choisi de demeurer dans la marine nationale, d'entrer dans la marine de commerce ou dans l'administration. Ceci est toujours vrai en 1974.

Selon Delumeau, "ce n'est point un hasard si les anciens quartiers morutiers de Tréguier, Paimpol, Binic et Saint-Brieuc ont proportionnellement fourni deux fois plus de navigateurs au long cours que les autres quartiers bretons.

Ainsi, sont apparus en Bretagne, des pays de marins sans vie maritime propre, appelés, à devenir très vite des pays de retraités."

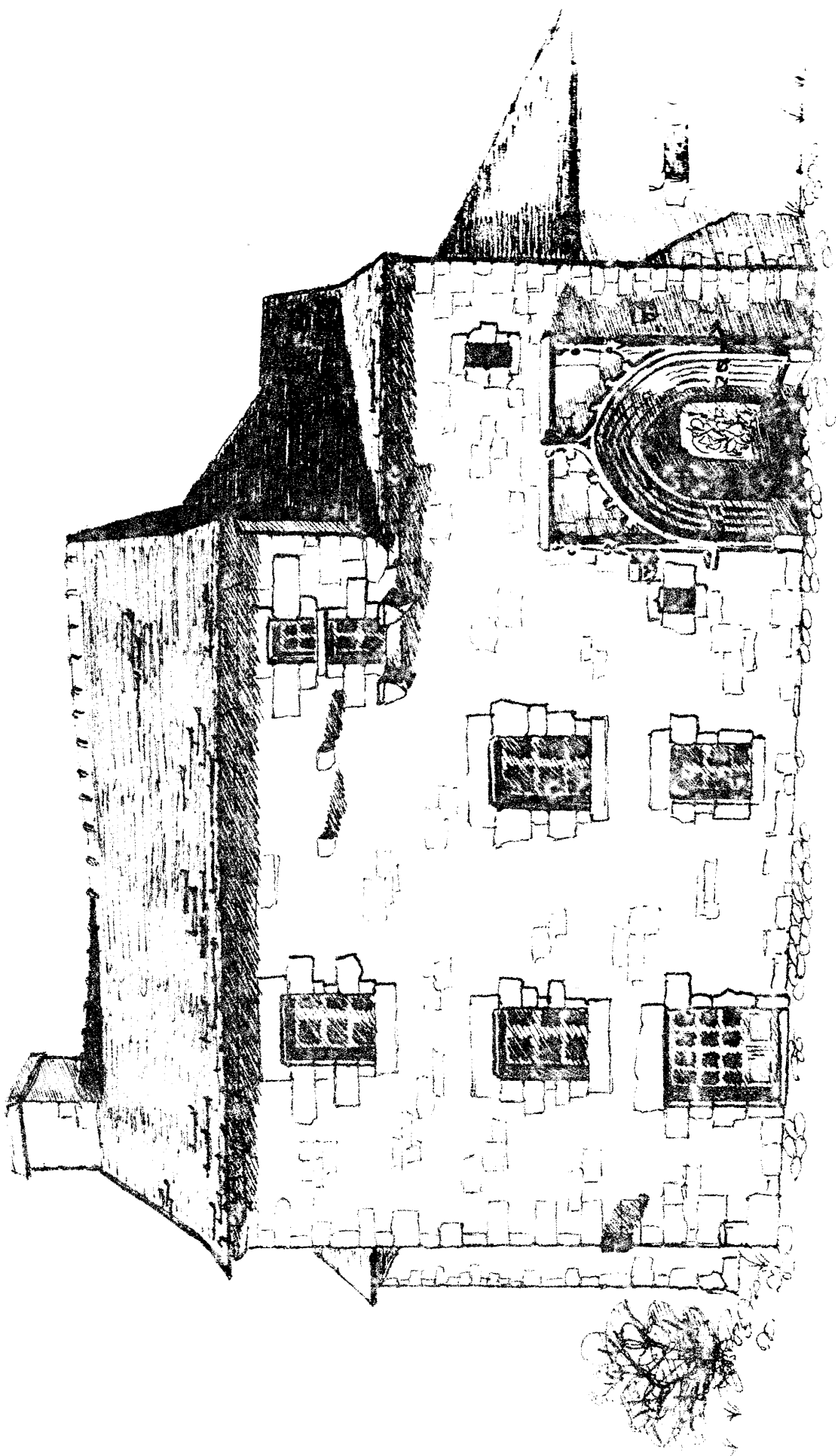
Ainsi, c'est bien son rôle de ville épiscopale et de lieu de pèlerinage qui a assuré pendant un temps la prospérité de Tréguier - et l'activité du Trégor - en lui procurant la meilleure de ses sources de revenus et en facilitant le développement du commerce maritime grâce aux vieilles immunités dont jouissaient l'église et la ville, mais cette fortune fut fugitive.

En perdant son évêché, la cité vit disparaître ce qui faisait sa grandeur, son rayonnement, et l'essentiel de son activité.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

- Archives des Côtes du Nord : Série Q : Procès verbaux et expertises sur vente des biens nationaux.
- Archives municipales de Tréguier. Délibérations de la communauté de ville 1783.
- Société d'Émulation des Côtes-du-Nord :
 - Tomes L et L1 1912 et 1913 (Tréguier par un Trégorrois)
 - Tome XXXII - 1894 - Arthur de la Borderie Documents inédits du 16^{ème} et 17^{ème} siècles.
 - Tome XV -1878 - Jourjon, ingénieur des Ponts et Chaussées. Notice sur le port et la ville de Tréguier.
 - Tome XI 1873-1874 Séance du 29 avril 1874
- Inventaire des titres de la Cathédrale.
- Marcel GAUTIER, Tréguier : étude de géographie urbaine, Henri Potier, imprimeur-éditeur, 1947
- Jean DELUMEAU : Histoire de la Bretagne.
Avec le concours de l'Institut Armoricaïn de Recherches Historiques.
Privat Editeur, 1969
- Ernest RENAN : Souvenirs d'Enfance et de Jeunesse.
Paris, Calmann-Lévy, 1923. 69ème édition.

*Breguon
Le Vieil Evêché*



A LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LANNION

- | | | |
|--|---|---|
| - 3 in-folios | : | - "Mémoires pour servir à l'Histoire de Bretagne - Les armoiries - Les Etats Généraux de Bretagne (plusieurs volumes) |
| - Annales de Bretagne | : | - mélanges bretons et celtiques |
| - Annales de Bretagne | : | - 1889 à 1902 |
| - Fureteur breton | | - 1905 à 1913 inclus (quelques années incomplètes) |
| - Revue bretonne | | - quelques numéros |
| - Manuscrit sur Lannion et sa région | | - Bourdonnec |
| - Guide noir de Bretagne | | |
| - Annuaire des Côtes du Nord | | - 1864 |
| - La Basse-Bretagne | | - Dupont |
| - La Haute Bretagne | | - Levron |
| - Histoire de Bretagne avant le 18ème siècle | | - Bosseau |
| - Bretagne | | - Le Goff |
| - La Bretagne | | - Du Cleuziou |
| - Histoire de Bretagne | | - Du Cleuziou |
| - Basse Bretagne | | - Dupouy |
| - Histoire de Bretagne | | - Dupouy |
| - Histoire de Bretagne (2 vol.) | | - Saint-Sauveur |
| - Histoire de Bretagne (6 vol.-le 3 ^{ème} manque) | | - La Borderie |

- Histoire de Bretagne (2 vol.) :
- Histoire de Bretagne :
- Histoire du peuple breton :
- Bretagne maritime :
- Bretagne :
- Bretagne :
- Bretagne :
- La Fontenelle
- XVIIIè siècle breton :
- Essai historique sur le Trégor :
- Usages et règlements locaux des Côtes-du-Nord :
- Les derniers bretons :
- Bretons d'hier :
- Le Parlement de Bretagne :
- Gens du Roi au Parlement de Bretagne :
- Vente des Biens Nationaux :
- Vicissitude du domaine congéable de Basse Bretagne (2 vol.) :
- La Légende celtique :
- Les Côtes-du-Nord sous le Consulat et l'Empire :
- Lannion et ses environs :
- Routes au pays de Lannion :
- Saint-Pol de Léon :
- Autour des Iles Bretonnes :
- Guingamp
- Vieilles chapelles bretonnes :
- Bretagne :
- Iles bretonnes :
- Saints bretons :
- Au pays des pardons :
- Vieilles histoires :
- Nombreux livres de :
- Geoffroy de Pontblanc :
- Le Baron de Batz :
- Le Marquis de la Rouerie :
- Poisson
- Chardronnet
- Sébillot
- Girard
- Quellien
- Gourvil
- Baudry
- Baudry
- Le Moy
- Guillou
- Aulainer
- Souvestre
- Le Berre
- Le Mot
- Saulnier de La Pinelais
- Dubreuil
- Dubreuil
- La Borderie
- Durand
- Le Nepvou de Carfort
- Briand
- Lecureur
- Caradec
- Le Monnier
- Le Braz
- Le Braz
- Le Braz
- Le Braz
- Le Braz
- Le Braz
- Le Braz
- Le Goffic
- Rivière
- Lenôtre
- Lenôtre

- Bleu, blanc, rouge : - Le nôtre
- Châteaux et manoirs des Côtés-du-Nord : - Queffelec
- L'archéologie : - Gilbert-Charles Picard
- Mémoires de la Société d'Histoire de d'archéologie - 1905 - 1938 -1939
- Manuel d'archéologie celtique : -
- L'art roman en Bretagne - R. Gand
- Menhirs et obélisques : - Hirmenec'h
- Origines des signes graphiques des monuments celtiques : - Hirmenec'h
- Un atelier architectural à Morlaix au XV^{ème} siècle : - Couffon (article)
- Le roi Arthur : - Gilbert
- Bulletins de la Société d'Emulation : - 1935 - 1936
- La coutume de Bretagne - 1966 - 68 - 69 - 70 - 71
- Le procès du Duc d'Aiguillon 2gros volumes.

LISTE ÉTABLIE AU 1-1-1973, à compléter...

LA RÉVOLTE DU PAPIER TIMBRÉ FUT-ELLE
UNE LUTTE DES CLASSES ?

La Révolte dite du papier timbré a fait récemment l'objet d'évocations diverses, d'un réveil d'intérêt très compréhensible, à l'occasion de son troisième centenaire. Elle fut pour la Bretagne l'évènement le plus marquant de ce qu'il est d'usage d'appeler le "grand siècle", un évènement situé au cours d'une période qui voit successivement se fermer les ports des Pays-Bas, d'Angleterre et d'Espagne, à l'expression de nos toiles à voile ou à emballage, l'une des principales ressources de nos campagnes. De cette époque date le déclin économique de la province.

Nous ne revenons pas sur les causes de cette révolte, encore qu'il n'est peut-être pas mauvais de souligner qu'en plus de celles que l'on évoque généralement, il y eut, en 1673, une épidémie de peste qui n'allait point améliorer un climat qui, par ailleurs, se tendait. Là où elle avait sévi, l'épidémie laissait des deuils, des vides sensibles dans l'économie rurale qui nécessite une main-d'œuvre constante, solide. Là où elle ne s'était pas manifestée, elle suscitait des craintes, à juste titre, puisqu'elle devait se réveiller peu d'années plus tard, sans doute parce qu'elle n'avait pas vraiment cessé de frapper dans le pays.

Dans les propos que nous entendons ou que nous lisons aujourd'hui, un point nous étonne : c'est que l'on fasse de "noble" et de "seigneur" un synonyme. Cette pratique engendre une confusion qui amène à considérer les choses autrement qu'elles ne le sont ; à voir, par exemple, un conflit de classes - paysans contre nobles - alors qu'il n'y a, selon toutes les apparences, que des vagues de contestation face à l'arbitraire de l'autorité, à tous ses échelons, en commençant, ce qui est bien normal, par les plus proches. En ville, on s'en prendra aux agents du fisc ; à la campagne, on s'en prendra aux officiers du roi ou à des seigneurs qui leur sont liés. A TRÉGUIER, une femme brisera quenouille sur le dos de l'évêque-comte, Balthasar Grangier. Et parmi les victimes de la répression figurent des représentants des ordres de La Noblesse et du Clergé... mais on n'y voit point de seigneurs !

Qui sont les seigneurs du XVIIe siècle ? On trouve dans leurs

rangs des nobles, bien sûr, puissants comme les Rohan ou modestes, ces derniers nombreux en Basse-Bretagne ; mais encore : les évêques es-qualité - celui de Tréguier n'échappe pas à cette charge, son temporel s'étend sur une quinzaine de paroisses - des chapitres - le nôtre possède de PLOUGUIEL et PLOUGRESCANT -, des collèges de chanoines, des abbayes (Béguard, le prieure de LANNION), des ordres de chevaliers (Malte), des bourgeois fraîchement issus du milieu paysan, etc. Des nobles, en quantité, ne sont seigneurs que de leur petite terre qu'ils exploitent eux-mêmes, sans vassaux, sans justice. Il en est d'aucuns qui n'ont pour tout bien que leur épée ! Les réformations de la Noblesse, entreprises peu d'années avant la Révolte du Papier timbré, nous montrent que des nobles authentiques sont si pauvres qu'ils ne tentent même pas de soutenir des prétentions ! Ainsi en est-il de la famille d'un sénéchal de Lannion, Jean de Gennes de La Corbinaye, qui s'était signalée dans le commerce des toiles , en des temps héroïques.

Comme le gouvernement du roi exerce une forte pression sur les seigneuries - sur l'Eglise, sur les marchands, sur les villes également - tout au long du règne de Louis XIV, les seigneuries vont en exercer une, à leur tour, sur les échelons inférieurs, évidemment, cette pression pèsera d'autant plus lourd que les revenus sont plus faibles, plus difficiles, du fait d'une épidémie, d'un sol ingrat, de mauvaises récoltes... De haut en bas, la pressuration on arrive à un échelon où l'on est bien incapable d'imposer quoi que ce soit à des tiers inférieurs.

La pression fiscale royale est de tous ordres et d'un poids croissant, allant du logement de troupes à l'augmentation du nombre de jours de corvée. De plus, elle est inégale parce qu'elle épargne en partie les privilégiés qui, par exemple, ne sont point sujet à héberger des soldats. La pression seigneuriale est, comme le prouvent les rôles de recettes et les "aveux" que l'on possède, plus légère, plus complexe aussi à exercer parce qu'on ne peut grever une terre d'aucune obligation nouvelle. Le vassal ne doit strictement que les obligations fixées à l'origine de la tenure et celle-ci peut remonter à bien des siècles. Le seigneur ne peut donc rien lui demander en surplus. S'il y a conflit entre le seigneur et son vassal, conflit grave, celui-ci sera peut-être évoqué par la cour de justice seigneuriale - à laquelle le seigneur a défense de participer - mais plus sûrement par une juridiction supérieure comme les Présidiaux de RENNES, de QUIMPER, voire par le Parlement de BRETAGNE.

Toutes les seigneuries, quoi que l'on dise, n'ont pas le droit de justice, heureusement d'ailleurs, parce que le nombre des juridictions

est considérable. Et certaines ont laissé tomber leurs droits dans l'oubli. Si elles l'usurpent, elles risquent fort de se le voir enlever, avec amende (500 livres) par l'autorité souveraine. En 1680, par exemple, la seigneurie du Cruguil, appartenant à la Maison de Lannion, perd le droit de justice.

Des seigneuries vont cependant accroître leurs ressources. Elles vont exiger plus d'exactitude de la part de leurs officiers, les personnes prenant à ferme les recettes fiscales (gens qui n'y perdront pas) : percevoir éventuellement des droits tombés en désuétude - comme celui du guet réclamé par la puissante famille des ROHAN dans des paroisses du sud du département, dont un arrêt du Parlement libérera les vassaux-profitier d'un nouvel afféagement pour imposer des conditions plus sévères que celles en usage jusque là, au sujet d'une terre équivalente. Il semble que les seigneuries vont aussi jouer avec les mesures utilisées pour recueillir les grains. Il est certain qu'elles vont, dans le cas de redevances en nature, convertibles en numéraire, élever "l'apprécis". Dans la région de Lannion - des centaines de documents sont là pour le montrer - ce ne sont pas les nobles, tenant des seigneuries qui se montrent les plus rapaces ; c'est l'abbaye de Bégard ! De cette pression seigneuriale, il n'y a pas que les paysans à pâtir ; tous ceux qui, par héritage, par alliance ou par achat, qu'ils soient gens du Parlement, gentilshommes, ecclésiastiques ou marchands, qu'ils soient, ailleurs, seigneurs, tous ceux en bref, qui tiennent une terre roturière ont de pareils devoirs envers le seigneur de cette terre, même si celui-ci - comme le célèbre Gilles Ruellan - est un charretier enrichi ! On ne voit donc pas une classe assouvir, au préjudice d'une autre, sa soif de possession, ni des lignages d'opresseurs affirmer leur puissance sur des lignages d'opprimés (d'ailleurs on passe parfois d'un bord à l'autre). On est simplement en face d'une machine effroyablement lourde, grinçante, dont nul n'est plus capable d'ajuster les rouages. Cette machine ne s'arrêtera qu'en éclatant cent ans plus tard.

A l'époque de la Révolte du Papier timbré il est prématuré de parler de "classes". Il y a des "ordres" : le Clergé, la Noblesse, le Tiers qui ne constituent pas des "classes" dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot. Par contre chaque Ordre se compose, lui, d'échelons sensiblement différents les uns des autres. L'écart est grand entre le recteur de Trézény et l'évêque ou l'abbé de Bégard, entre le petit gentilhomme rural et le seigneur de Tonquédec, entre le tenancier d'une petite terre de la lande et celui d'une terre de Prat. Tel noble est moins aisé que tel paysan... et pas plus instruit ! L'apparition des "classes" est en Bretagne un phénomène tardif. Il en est allé tout

autrement dans bien des pays, comme, par exemple, en Flandre.

Il y a assez de griefs historiquement valables à retenir à l'encontre de la Noblesse des XVII^e et XVIII^e - son repli derrière des rideaux de verdure, son refus de composition avec les paroisses, au sujet de la répartition des charges, ses querelles intestines pour des questions de prééminence, sa turbulence stérile lors des sessions des Etats où elle fait preuve d'absence totale d'imagination politique - pour ne pas lui imputer un péché social qui n'est pas sien, mais est le fruit de structures qu'elle n'a pas créées.

+

+ +

Les circonstances de la mort de Sébastien le Balp n'illustrent pas, d'ailleurs, la thèse d'une lutte de classes. Enfant, le futur notaire a pour camarade de jeu Mauricette de Pleuc, qui deviendra l'épouse de l'un des deux frères Montgaillard. Quand il s'adresse à eux, étant on quête d'un chef, il va vers des gens avec qui le dialogue est possible et il n'est pas animé par un esprit d'hostilité. Il n'est pas l'opprimé qui demande main forte à l'oppresseur, mais un contestataire qui croit à une alliance possible contre un tiers, un tiers qui ne peut pas être la "classe" de son interlocuteur, mais qui peut et doit être le régime. Le Balp commet deux erreurs psychologiques : d'abord, solliciter le concours d'un gentilhomme, familiarisé avec les choses militaires, alors que les vagues de révolte sont, quelque soit ou sera leur commandement, vouées à l'échec ; puis assortir sa sollicitation de menaces de la corde, d'où un coup d'épée. En bref, querelle dont le ton monte et qui s'achève tragiquement, sans préméditation, sans assassinat. Quant au supplice posthume du notaire, aussi déconcertant qu'il nous apparaisse en 1976, il est de coutume constante avant la Révolution et n'est point seulement réservé aux gens de modeste condition. Les codes de l'époque le prescrivent en nous détaillant même comment se déroule la macabre procédure touchant les cadavres !

Pierre de La Haye

SOMMAIRE

Memento

Présentation p. 1

Brélevenez p. 3

Le Trégor : l'espace et les
hommes vus à travers
l'histoire (B.Crolard) p. 6

Liste de livres historiques
à la Bibliothèque de Lannion p.20

La révolte du papier timbré
fut-elle une lutte des
classes? p.23

Sommaire p.27